



Alimentation, nutrition, précarité OÙ VA-T-ON ?



• **Alimentation** : Née de la loi climat et résilience de 2021 et de la convention citoyenne, la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (Snanc) s'inscrit dans une longue série de plans, dispositifs ou programmes nationaux. Au carrefour des enjeux sanitaires, environnementaux et sociaux, la Snanc cherche ses marques.

• **Nutrition** : Il était une fois le Nutri-score... Ce logo innovant apposé librement par les industriels sur leurs produits est la cible d'attaques répétées des lobbies, de l'agro-industrie et de l'extrême droite européenne. Un front de chercheurs, de consommateurs et d'experts sanitaires s'est constitué pour entrer en résistance.

• **Précarité** : La précarité alimentaire touche 8 millions de Français. La mobilisation des associations, syndicats, acteurs de la société civile et experts amène à questionner les limites de l'aide alimentaire, à prôner dans l'urgence un changement de modèle et à préconiser une Sécurité sociale de l'alimentation.

Colloques modes d'emploi

Indecosa-CGT n'a pas découvert avec ce colloque du 23 octobre 2023 à Montreuil sur l'alimentation les diverses problématiques d'un sujet qui affecte durement le quotidien des consommateurs. Retour sur quelques dates clés.

Le coup d'envoi date pour l'association du siècle dernier, début 1993 exactement, avec l'enquête nationale sur l'alimentation réalisée par ses associations départementales et locales. Les prix pratiqués par 253 grandes surfaces avaient été passés au scanner pour révéler, déjà, des différences considérables d'un site à l'autre, dans une période pourtant épargnée par l'inflation, et démontrer ici ou là des pratiques de marges abusives. Indecosa-CGT réclamait alors un meilleur contrôle des prix par l'administration.

Les années 90 feront apparaître – dans un contexte de décentralisation hexagonale et de maturation du droit européen – la nécessité de débattre autour de grandes questions liées à la consommation, tout particulièrement sur l'angle de la sécurité alimentaire. En 1996, un colloque sur « L'Europe et la défense des consommateurs » s'intéresse aux litiges transfrontaliers, au surendettement dans les pays européens, à la garantie des droits des consommateurs et à la nécessité d'un combat commun. Suivront, en 1999, cinq colloques entièrement consacrés à l'alimentation [lire encadré].

Le thème récurrent de l'alimentation...

L'objectif principal des responsables Indecosa de l'époque (Gérard Alezard, président, également

secrétaire confédéral, et Gérard Montant, secrétaire) visait à doter l'association des connaissances nécessaires lui permettant ainsi qu'à ses membres d'agir et d'investir efficacement tous les terrains de la consommation sur la base d'une compétence technique, économique, sociale et scientifique la plus pointue possible.

Tous les colloques organisés par Indecosa-CGT ont partagé une caractéristique : ils attirèrent bien au-delà du monde syndical et faisaient intervenir les acteurs les plus divers tout en mo-

.....

“Investir tous les terrains de la consommation sur la base d'une compétence technique, économique, sociale et scientifique la plus pointue possible”

bilisant les savoirs scientifiques les plus récents autour des préoccupations de l'heure : les OGM, les mutations dans le monde agricole, les rapports qu'entretient l'homme avec son environnement...

... reste d'une brûlante actualité

Les thèmes soulevés dans les années 90 sont restés d'une brûlante actualité, qu'il s'agisse d'indépendance, de santé ou d'insécurité alimentaire. Avec une triste constance, celle de la primauté du business sur la santé humaine, sur la biodiversité, sur les droits des consommateurs et sur les moyens accordés par l'État aux associations qui assurent leur défense par le biais d'un étouffement progressif. Soucieuse de relancer son activité « colloques », Indecosa-CGT prépare pour 2024 une rencontre autour de la question de « L'économie numérique et de la consommation », pour 2025 sur celle de « La consommation collaborative ». ■



L'ANNÉE 1999 ENCHAÎNAIT 5 COLLOQUES SUR L'ALIMENTATION

CAEN (26-27 AVRIL) : « La transformation alimentaire – transformation animale comme végétale – est-elle neutre économiquement ? Quels produits de base transformés, quels objectifs pour cette transformation... quelle conséquence sur la sécurité des produits transformés, sur la valeur nutritive et gustative de ces produits ? »

LILLE-HELLEMMES (27-28 MAI) : « L'agriculture intensive, l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée, quels choix opérer pour éviter la pénurie, garantir l'équilibre des échanges économiques, préserver l'environnement et pour permettre une sécurité alimentaire maximum ? »

NANTES (31 MAI-1^{er} JUIN) : « La distribution (mise à dis-

position du consommateur mais aussi le transport, le stockage, la conservation) dans des lieux de distribution de différents types (grandes surfaces, commerces de proximité, marchés, hard discounts, restauration...). Comment contrôler la sécurité des produits ? »

AGEN (17-18 JUIN) : « Les “organismes génétiquement modifiés” dans la culture comme dans l'élevage auront-ils des conséquences sur la sécurité alimentaire et sur l'environnement ? Quelle réponse apporter pour conjuguer progrès scientifique et garantie pour les consommateurs ? »

PARIS (16-18 NOVEMBRE) : un colloque conclusif sur l'ensemble des thématiques abordées, de portée européenne.

ÉDITORIAL

UNE MOBILISATION DE LONGUE DATE



Chaque année, sauf circonstances exceptionnelles (comme ce fut le cas durant la pandémie), Indecosa-CGT organise un grand colloque annuel sur un thème de première importance. Traditionnellement, ce colloque a lieu à Montreuil, au siège de la CGT. Chaque année, deux questions se posent en parallèle de l'organisation d'un tel

événement : quelles répercussions pouvons-nous en avoir sur les territoires, et quelles suites donner à ce colloque ?

L'année 2023 (placée sous le thème de l'alimentation) n'échappe pas à la règle, mais pour la première fois, nous nous sommes donnés les moyens d'y apporter des éléments de réponse concrets. Le hors-série que vous tenez entre vos mains est l'un de ces éléments.

Vous y trouverez les bases de notre action, comment Indecosa-CGT s'est intéressée et mobilisée autour de ce sujet de très longue date, ce qui a été abordé durant le colloque, les échanges, les apports, les questions... et puis ce qui a été organisé sur ce thème dans les territoires (en l'occurrence dans le Var et dans le Bas-Rhin). Ce numéro prend place dans une série de trois documents : un verbatim du colloque en cours d'édition, un cahier militant indiquant comment nos associations départementales peuvent s'emparer de ce thème et le faire vivre, et le hors-série en lui-même, destiné à mieux nous faire connaître du grand public. Indecosa-CGT porte des sujets liés à la consommation en les abordant sous leurs aspects politiques, environnementaux, sociaux. Pour autant, nous ne sommes pas une poignée d'experts déconnectés du reste du monde. Nous sommes des citoyens et citoyennes ordinaires, mobilisé.e.s autour d'une idée majeure : ce monde ressemble à ce que nous en faisons. En laissant d'autres pouvoirs décider à notre place, en plaçant le seul critère de rentabilité financière comme boussole de notre société, nous nous condamnons à déplorer un monde qui ne correspond en rien à nos valeurs.

C'est bien pour remettre la solidarité, l'environnement, le social, la durabilité au centre du projet de société, que des milliers de femmes et d'hommes œuvrent au quotidien, bénévolement. Nous souhaitons que cette contribution et celles à venir puissent les aider dans leurs tâches, en nous faisant mieux connaître et reconnaître.

Bonne lecture.

François Bilem

SOMMAIRE

COLLOQUES MODE D'EMPLOI **P.2**

ALIMENTATION : DE QUOI LA SNANC EST-ELLE LE PETIT NOM ? **P.4**

Animation des débats : Michèle Berzosa.

Invité.es :

Erwan de Gavelle, ministère de l'Agriculture.

Juliette Lebourg, Centre national de l'alimentation.

Anne Garetta, Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT.

Benoît Granier, Réseau action climat.

IL ÉTAIT UNE FOIS LE NUTRI-SCORE **P.10**

Invité.es :

Chantal Julia, Équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle.

François Bilem, Indecosa-CGT.

DANS LES EAUX GLACÉES DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE **P.13**

Invités :

Gérard Casolari, Indecosa-CGT.

Nicolas Champion, Secours populaire.

Romain Henry, Confédération paysanne.

Franck Le Morvan, Inspection générale des affaires sociales.

LE VAR PIONNIER DÉFRICHE L'ALIMENTATION **P.17**

INDECOSA-CGT FAIT SON MARCHÉ ALSACIEN **P.19**

« QUI LUTTE N'EST PAS SÛR DE GAGNER, MAIS QUI NE LUTTE PAS EST CERTAIN DE PERDRE » **P.20**

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX

Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr. Site : www.indecosa.fr

Directeur de la publication, Rédacteur en chef : François Bilem • Rédaction dossier : Philippe Haumont • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Crédit photos : Gérard Casolari, Pascale Lecomte, Allaoua Sayad • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Alimentation

de quoi la Snanc est-elle le petit nom ?

Issue de la loi climat et résilience de 2021, recommandée à l'origine par la Convention citoyenne, la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (Snanc) s'inscrit dans une longue série de plans, dispositifs ou programmes nationaux intéressant l'alimentation et la nutrition. Elle s'enrichit désormais d'une dimension environnementale. Le projet a mobilisé une kyrielle d'instances, institutions, experts et associations mais peine à voir le jour. Attendue en juillet 2023, puis en décembre, une première version de la Snanc ne devait entrer en scène finalement qu'en février 2024 pour faire l'objet de nouvelles saisines (1) et d'une consultation publique. Le colloque organisé le 23 novembre 2023 par Indecosa-CGT, consacré à l'alimentation, la nutrition et la précarité alimentaire, tombait à point nommé.

(1) Notamment du CNA (Conseil national de l'alimentation), du CNTE (Conseil National de la Transition écologique) et de la CNS (Conférence Nationale de Santé).

EN SCÈNE...



ERWAN DE GAVELLE
Chef du bureau de la politique de l'alimentation au ministère de l'Agriculture.



JULIETTE LEBOURG
Du Centre national de l'alimentation (CNA), chargée de concertation et adjointe de la secrétaire interministérielle du CNA.



ANNE GARRETA
Membre de la direction fédérale de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT (FNAF-CGT).



BENOÎT GRANIER
Responsable alimentation du Réseau Action Climat.



MICHÈLE BERZOSA
Animatrice, journaliste.

La mission Snanc repose sur un attelage interministériel

Au carrefour des enjeux sanitaires, environnementaux et sociaux, la Snanc cherche ses marques.

C'est une hydre à trois têtes, une sorte de « task force » pilotée par les ministères de l'agriculture, de la santé et de la transition écologique. Pour Erwan de Gavelle qui représente au colloque le ministère de l'Agriculture mais s'exprime aussi au nom de ce triumvirat ministériel engagé dans la Snanc, « ce type d'exercice n'a jamais été mené ». Mission : définir les orientations d'une politique de l'alimentation à la fois respectueuse de la santé humaine, protectrice de la biodiversité, du climat et de tous les enjeux environnementaux, socialement accessible à tous, tenable économiquement et rémunérant ses acteurs. « Elle est aussi un facteur de résilience et de souveraineté alimentaire », ajoute Erwan de Gavelle.

Tout remettre à plat

Incontestablement, les enjeux environnementaux ont posé leur marque dans l'élaboration de la Snanc, « en parallèle de la stratégie nationale bas-carbone qui vise la neutralité carbone en 2050 et dont les objectifs seront repris dans la Snanc », précise Erwan de Gavelle qui se réjouit du travail déjà engagé dans les secteurs agricoles et alimentaires et qui propose au passage une sorte de clé : « Si nous voulons faire évoluer notre système agricole, il faut faire évoluer la consommation, c'est un levier majeur. »

On peut se figurer la Snanc comme une sorte de gare de triage sans autre chef que cet attelage interministériel qui recueillerait – après les avoir

ou non sollicités – un maximum d'avis, en retiendrait certains et en remettrait d'autres en circulation tout en pilotant les différents aiguillages. « Tout remettre à plat sans a priori », précisait d'entrée de jeu au colloque Erwan de Gavelle au sujet de l'alimentation, « en partant des recommandations déjà existantes, en sollicitant le Conseil national de l'alimentation et le Haut conseil de la santé publique dont les avis sont très structurants ». Sans oublier la société civile, qui s'est notamment exprimée dans une très large mobilisation du monde associatif.

« Ces clés en main, poursuit Erwan de Gavelle, nous avons évalué l'impact des mesures sur l'environnement, la santé et, ne l'oublions pas, le social ».

Le CNA porte les points de vue

37 des 122 recommandations du CNA sont jugées prioritaires. Mais toutes ne font pas consensus.

Instance consultative et indépendante depuis plus de 35 ans, le Conseil national de l'alimentation (CNA), rattaché à quatre ministères (agriculture, santé, environnement et économie), a pour mission d'organiser le débat autour de l'alimentation avec tous les acteurs de la chaîne – « de la fourche à la fourchette », résume Juliette Lebourg –, avec des représentants de la société civile également, et de rendre avis et recommandations à destination des décideurs publics, des acteurs de cette chaîne de l'alimentation et du grand public. Saisi par la Snanc, le CNA a remis sa contribution en deux mois alors qu'il faut ha-

bituellement une année ou plus à l'instance pour rendre un avis. « Nous nous sommes appuyés sur tout ce qui avait été déjà produit, explique Juliette Lebourg, et nous en avons dégagé trois principaux constats ».

Premier constat : « Aller vers des régimes alimentaires plus durables, plus accessibles à tous ». Les comportements alimentaires évoluent. Quand ils le peuvent, les consommateurs prennent en compte les enjeux de durabilité et de santé liés à leur alimentation. Mais la transition vers de nouveaux comportements est freinée par une série de contraintes « à la fois financières – d'autant plus dans la crise actuelle –, géographiques, on ne trouve pas partout des produits bios ou locaux, ou symbolique car l'injonction sociale de "manger sain" est ressentie différemment d'une personne à une autre. » Exemple : manger durable peut signifier pour l'un privilégier le bio, ou le local, mais pour un autre limiter le gaspillage ou autoproduire son alimentation.

Pour une gouvernance plus inclusive

Le deuxième constat vise l'amont de la chaîne alimentaire. Il incrimine les modes de production, de transformation et de distribution pour « les rendre plus compatibles avec des systèmes alimentaires durables ». Si, par exemple, l'agriculture est un levier clé pour atténuer le changement climatique, « le secteur est aujourd'hui confronté à des difficultés systémiques qu'il lui faudra surmonter pour assurer la transition vers des pratiques agricoles plus durables. » →

DANS LES PAS DE LA LOI EGALIM

« Mieux consommer » est un axe important parmi les recommandations du CNA. Enjoindre ? Recommander ? Informer ? Éduquer ? Comment la Snanc s'est-elle saisie de cette exigence qui interpelle le consommateur ? Sensibiliser et faire de la pédagogie retiennent l'attention du représentant de la Snanc qui précise que « l'information du consommateur va de pair avec la volonté d'agir sur l'environnement alimentaire si l'on recherche l'efficacité. » A l'appui de la démonstration, « l'action forte et ambitieuse sur la restauration collective menée depuis cinq ans avec un renforcement du cadre législatif pour atteindre les objectifs de la loi Egalim qui prévoit dans ce domaine 20 % de produits bio et 50 % de produits durables, de qualité, accessibles socialement et d'un haut niveau de sécurité sanitaire ». Des réflexions du même ordre sont engagées en direction de la distribution et de la restauration privée.

Idem pour la restauration collective « qui a besoin de moyens pour accomplir sa transition », ou pour l'aide alimentaire.

Le troisième constat porte sur la gouvernance qui doit être « plus inclusive et plus transparente pour agir sur l'environnement alimentaire en se rapprochant des citoyens, notamment au niveau des territoires. »

« Mieux consommer demain » est également un axe fort des propositions du CNA. Il s'en dégage nombre de recommandations prioritaires qui, pour certaines, font l'objet de dissensus. Parmi ces dernières, la prise en compte de la durabilité dans la définition des repères nutritionnels en plus des critères liés à la santé, « tout en limitant la démultiplication des logos et labels qui induisent des conflits de valeur au niveau du consommateur », confronté par exemple entre un produit de bonne qualité nutritionnelle mais peu rémunérateur pour les agriculteurs en amont, ou qui hésiterait face à un produit meilleur pour la planète que pour sa santé. Juliette Lebourg met aussi le doigt sur un problème largement débattu au CNA, la question du marketing et de la publicité alimentaire, « qu'il conviendrait pour certains d'encadrer, leur régulation constituant un levier fort pour assurer la transition vers des comportements alimentaires plus durables. » ■

(1) Pour télécharger l'avis du CNA : https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2023/04/CNA_Contribution_Strategie_nationale_alimentation_nutrition_climat.pdf

DES DISSENSUS ÉCLAIRANTS

Voté le 5 avril 2023, l'avis du CNA destiné à la Snanc a recueilli 41 voix pour, 18 contre et 7 abstentions. Une majorité mais pas un consensus. « Afficher les dissensus plutôt que rechercher le consensus à tout prix nous évite d'atténuer la portée des recommandations et leur niveau d'ambition », explique Juliette Lebourg. Sans surprise, les acteurs privés et différents lobbies renâclent sur un certain nombre de préconisations. 19 des 39 recommandations prioritaires sont ainsi rejetées. C'est le cas par exemple de la réglementation du marketing et de la publicité pour les produits allant à l'encontre d'une alimentation équilibrée, saine et durable » combattue par l'Ania, la FNSEA et LCA (1).

(1) Association nationale de l'agroalimentaire, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, La coopération agricole.

Le Réseau action climat revendique un large consensus

Créé en 1996, fédérant 27 associations nationales (dont France Nature Environnement, WWF France, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace, Oxfam, le Secours Catholique ou Action contre la Faim...), le Réseau action climat (RAC) s'est fixé pour mission d'inciter gouvernements, décideurs et citoyens à limiter l'impact des activités humaines sur le climat. Connu pour ses campagnes « coup de poing », le RAC siège dans de nombreuses instances publiques, dont le CNA, où il est représenté par Benoît Granier, responsable alimentation.

Un conflit de temporalité voit le jour entre priorités climatiques ou enjeux de santé publique et intérêts économiques de court terme.

N e mâchant pas ses mots, Benoît Granier affirme d'entrée de jeu préférer la notion de consensus à celle de dissensus pour caractériser le cœur de la contribution du CNA à la Snanc. Il évoque « ce consensus que porte l'ensemble de la société civile, professionnels de santé, associations de familles, de consommateurs, de solidarité, d'environnement, de défense du bien-être animal..., contre les avis d'acteurs privés qui défendent des intérêts sectoriels ». En parallèle, nombre d'autorités scientifiques, de personnes qualifiées encourageaient les recommandations du CNA, lesquelles, qui plus est, sont partagées avec celles du Haut conseil de la santé publique, de France stratégie ou du Haut conseil pour le climat. Les réfractaires portent un nom. L'Ania ou la FNSEA « qui ne peuvent pas être d'accord quand on veut réglementer la publicité pour protéger les enfants de la malbouffe, réduire la consommation de viande et en améliorer la qualité au bénéfice du climat et de la santé ».

La Snanc doit servir la stratégie bas-carbone

Un conflit de temporalité voit ainsi le jour entre priorités climatiques et enjeux de santé

publique d'une part, intérêts économiques de court terme d'autre part. Benoît Granier raconte : « Nous avons éprouvé de la frustration à devoir pondérer, diluer plus ou moins les messages et recommandations dans notre contribution à l'avis du CNA du fait de la présence d'acteurs bloqués dans le déni face aux enjeux de santé publique, d'accessibilité, de climat, de biodiversité... C'est pourquoi nous avons émis nos propres recommandations, elles s'inscrivent dans un très large consensus ».

Les 13 recommandations prioritaires du RAC (1) ont été signées par 54 organisations, des organisations de consommateurs, de santé, des sociétés savantes... « Il faut savoir que les scientifiques sont aussi derrière nous », poursuit Benoît Granier qui cite la Société Francophone de Santé et Environnement, la Société Française de Nutrition, la Société Française de Santé Publique, la Société Française du Cancer. Une lettre ouverte à Elizabeth Borne a suivi, comprenant 103 signataires dont Indecosa-CGT. Sans oublier de rendre hommage aux multiples initiatives d'acteurs économiques comme le collectif « En vérité » qui regroupe 60 marques de l'agroalimentaire engagées pour plus de transparence et de durabilité, ou la communauté Ecotable qui représente des centaines d'artisans, de professionnels du secteur économique, de l'artisanat, des commerces de bouche, de la gastronomie, ou encore la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique. Voilà pour les fondements d'un consensus. « Ce qui est attendu de la Snanc », résume Benoît Granier, « c'est une stratégie pour l'alimentation qui soit en accord avec les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone, alors que l'alimentation représente 24 % de l'empreinte carbone de la France. » ■

.....

“54 organisations soutiennent les 13 recommandations prioritaires du RAC”

Téléchargement des recommandations du RAC : https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2023/03/rac_snanc_4-pages-web-page.pdf

AVEC LE SOUTIEN DES FRANÇAIS

Un sondage réalisé par Harris Interactive pour le RAC en avril 2023 sur la consommation de viandes confirme une très forte adhésion des Français aux recommandations du RAC (1). 88 % soutiennent un encadrement des marges de la grande distribution sur les produits bios. 87 % plébiscitent un étiquetage sur le bien-être animal. 83 % sont favorables à l'interdiction de la publicité pour les produits alimentaires nocifs pour la santé et la planète.

(1) Téléchargement de l'étude : <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2023/04/note-harris-sans-embar-go-la-consommation-de-viande-reseau-action-climat-copie.pdf>



La FNAF-CGT prône une rupture systémique

Le poste d'observation qu'occupe la FnaF-CGT (1) la confronte naturellement aux problématiques de l'alimentation, tant du point de vue des salariés de la filière agrolimentaire, à la fois producteurs et consommateurs, que de celui des enjeux climatiques qui impactent douloureusement le monde agricole.

Anne Garetta, secrétaire nationale de la FNAF-CGT, également membre du Cese (2) et du CNA, insiste longuement sur les tares « systémiques » des politiques actuelles et se réjouit d'une Snanc « attendue depuis des années par notre pays si l'on ne veut plus subir la domination politique, économique, sociale et culturelle des intérêts privés qui bafouent le droit des peuples à se nourrir ».

Anne Garetta prône pour le pays « une rupture avec le système actuel » pour répondre aux besoins alimentaires, « en qualité et en quantité » et « en intégrant les dimensions nutritionnelles et sanitaires dans sa politique agricole et alimentaire ». L'obstacle est identifié – car comme le disait Albert Camus, « Mal nommer un

objet c'est ajouter au malheur du monde » : « les grands groupes agroalimentaires qui standardisent nos produits uniformisent les goûts et soumettent l'agriculture à leurs objectifs. » Le tableau est sombre : « Des industries de transformation ferment, sont délocalisées ou concentrées sur certains territoires au mépris d'une implantation harmonieuse sur l'ensemble du territoire qui rapprocherait les bassins de production et de consommation ».

Garantir notre indépendance alimentaire

« Une planification nationale devrait s'appuyer sur les traditions agricoles et alimentaires de notre pays », précise encore la dirigeante syndicale

« et bannir la mise en concurrence des régions en relocalisant des productions agricoles et en reconstruisant des filières de production et de transformation aptes à garantir notre indépendance alimentaire ».

« La France ne sera en mesure de reconquérir des positions qu'à partir de politiques de développement indépendantes, valorisant ses richesses, son expérience, ses capacités humaines, ses atouts géographiques et climatiques », résume Anne Garetta qui invite la Snanc à être, avec sa feuille de route « à la hauteur de ces enjeux ». ■

(1) Fédération Nationale agroalimentaire et forestière CGT.

(2) Conseil économique, social et environnemental.

LES PISTES D'ACTION DE LA FNAF-CGT

- Faire figurer un droit fondamental à l'alimentation en préambule de la Snanc afin de rendre les échanges mutuellement avantageux, en Europe et dans le monde, fondés sur la solidarité et reposant sur les potentiels agricoles et alimentaires des différents pays.
- Chaque pays doit pouvoir bénéficier pour son agriculture d'un soutien économique et social, garantissant notamment des prix rémunérateurs et subventionnant les produits de première nécessité.
- Aborder dans la Snanc la question des salaires renforcerait les potentialités humaines et naturelles. L'accès à l'alimentation demande de s'attaquer aux bas salaires, d'augmenter significativement le SMIC pour soutenir la demande et accroître les débouchés des filières agroalimentaires.
- Garantir l'approvisionnement des consommateurs à un prix socialement acceptable à l'aide de la création par l'État d'un système public de prévention des risques et aléas climatiques.

« Une planification nationale devrait s'appuyer sur les traditions agricoles et alimentaires de notre pays »

Tout ce que « mieux consommer » veut dire

« Mieux consommer » est un défi majeur de la transition vers une stratégie alimentaire juste, saine et durable. La question devait imprégner les échanges nourris du colloque Indecos-CGT. Des nuances d'appréciation sont apparues entre représentants des ministères, responsables associatifs et syndicaux.

Comment espérer « mieux consommer » lorsque les produits sains, durables et de qualité ne sont ni promotionnés, ni disponibles ni accessibles ? On s'étrangle en découvrant que l'essentiel de la publicité alimentaire promotionnelle la malbouffe, ce que dénonce Benoît Granier (RAC) qui constate que « plus de la moitié des publicités pour les produits agroalimentaires cible des produits de Nutri-Score D ou E », tandis qu'Anne Garetta (FNAF-CGT) vilipende un matraquage qui « tourne radicalement le dos à une information objective, documentée et raisonnée » ajoutant que « dans certains grands groupes, le montant consacré au marketing peut dépasser celui de la masse salariale ». « Mieux consommer est une mission quasiment impossible », regrette Benoît Granier, « quand tout ce qui est marketé et qui inonde l'espace public ce sont des fast-foods, des hamburgers ou de mauvais poulets frites ».

Éduquer et agir

Le CNA a consacré un avis à l'encadrement du marketing, « notamment sur les réseaux sociaux et les sites Internet », rappelle Juliette Lebourg qui relève « certains contournements de la réglementation par les industriels lorsqu'ils sponsorisent des vidéos YouTube ». Mais il n'y a



pas de consensus au CNA sur cet avis consacré aux nouveaux comportements alimentaires. Or « il y a urgence à protéger les jeunes qui sont les cibles privilégiées de ce type de communication », poursuit Juliette Lebourg. Au chapitre du bilan, « si l'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de travail sur l'encadrement de la publicité », note Erwan de Gavelle, « nous sommes restés sur l'engagement volontaire des acteurs économiques et nous nous rendons compte que cela ne fonctionne pas ».

L'éducation à l'alimentation suffira-t-elle à freiner les effets néfastes d'une information biaisée ? Les avis sont partagés mais se rejoignent pour ne pas en faire une panacée. Erwan de Gavelle en fait un « enjeu essentiel » et informe qu'un travail est engagé avec tous les ministères concernés, « dont celui de l'éducation nationale », tandis qu'Anne Garetta déplore que « derrière cette idée de sensibilisation et d'éducation, il y a le rejet sur l'individu de la responsabilité de la malbouffe alors qu'il n'a pas

LES PROCESSUS INDUSTRIELS NE SONT PAS EN CAUSE

« Les processus industriels ne sont pas responsables de la mauvaise qualité alimentaire de certains produits transformés », affirme un brin provoc' Anne Garetta. Pour la dirigeante de la FNAF-CGT, « le niveau des progrès techniques et scientifiques n'a jamais rendu l'industrialisation de la production alimentaire aussi sûre, mais ils sont dévoyés par des intérêts privés et financiers ». Par exemple, raconte-t-elle, « chez Candia, qui fabrique des produits laitiers sans lactose, 15 000 palettes sont récemment revenues contaminées, mais les salariés alertaient depuis des mois sur ce risque. » A l'appui de son propos, Anne Garetta énumère les véritables causes des problèmes sanitaires que rencontrent les entreprises : « augmentation des cadences de travail, diminution, externalisation ou suppression des temps de nettoyage, ou encore le rétrécissement des prérogatives des anciens CHSCT... »



le choix », rejointe à sa manière par Benoît Granier qui, sans nier « l'importance du sujet », considère que cela ne suffira pas. « Comparez les budgets du Programme national nutrition santé (PNNS) – créé pour sensibiliser la population, ils sont de quelques millions d'euros – avec les budgets de la grande distribution et de l'industrie agroalimentaire qui se chiffrent en milliards d'euros. » « Plus on est éduqué », note encore le représentant du RAC, « mieux on respecte les recommandations du PNNS, mais si vous vivez dans une situation plus défavorisée, même si vous connaissez les recommandations, vous n'aurez pas les moyens économiques de les suivre. »

Ne pas seulement compter sur l'engagement des acteurs

« Informer et sensibiliser est important, mais reste clairement insuffisant face aux stratégies des acteurs économiques », estime Benoît Granier qui reconnaît « le travail des ministères » en la matière mais préconise aussi de « lever certains tabous ». S'il faut en effet moins de pesticides, plus de bio, rendre les produits accessibles, une alimentation végétalisée, moins de viande transformée et plus de viande de qualité produite en France, une publicité régulée et une offre de la grande distribution améliorée, « il faudra des mesures structurantes qui engagent les acteurs, pas uniquement des engagements volontaires ou des chartes de toutes sortes », ce qu'a d'ailleurs également relevé l'Iddri (1) dans une étude récente montrant « un décalage entre l'importance des enjeux alimentaires et l'ambition des politiques publiques qui ne sont pas à la hauteur des défis de la transition ».

Les leviers de la transition

Pour « mieux consommer », tout est imbriqué. Puisque nous devons toujours passer plus ou moins par des produits transformés, « il faudra trouver des plats de bonne qualité, avec de bons ingrédients, notamment à base de légumes secs et les rendre plus accessibles... », fait remarquer Benoît Granier, « ce serait même une très bonne chose pour la santé, pour le tissu économique industriel et pour l'environnement ». Si l'on veut consommer de la nourriture produite en France, « il faudra plus de surface pour les terres agricoles qui produisent nos fruits et légumes, nos céréales et moins de surface pour les élevages industriels qui alimentent la déforestation en Amérique latine ou ailleurs pour nourrir des élevages intensifs de volaille et de porc, qui provoquent notamment la pollution des nappes phréatiques, des milieux naturels ». Une consommation équilibrée avec des produits de qualité pour la santé et l'environnement, « exigera une politique ambitieuse de soutien des agriculteurs pour réussir la transition ». Tout est lié en effet. « Comment dire qu'il faut

PROTÉGER L'ENFANCE MATRAQUÉE PAR LA PUB ALIMENTAIRE

Réagissant sur le positionnement du CNA sur l'encadrement de la publicité et le marketing alimentaire, Juliette Lebourg confirme l'absence de consensus dans l'avis sur les comportements alimentaires mais rappelle que la recommandation a été faite. Elle propose notamment « d'encadrer les boissons et les produits alimentaires qui ont un mauvais profil nutritionnel, certains membres du groupe de concertation suggérant de ne pas limiter l'encadrement aux programmes à destination des enfants mais de viser davantage les programmes grand public ». De son côté, Erwan de Gavelle annonce que la Snanc est très sensibilisée sur le sujet « de la publicité, notamment à destination des plus jeunes, un axe ressorti dans presque toutes les contributions que nous avons reçues et étudiées ». Il prévoit des actions sur le marketing et la publicité en direction des jeunes dans la Snanc « dès la fin des arbitrages sur les leviers les plus pertinents à mobiliser ».



“ Les politiques publiques ne sont pas à la hauteur des défis de la transition ”

une meilleure alimentation et laisser partir nos industries », interroge Anne Garetta, « ou dire qu'il faut manger mieux et moins tout en déremboursant les médicaments ». Hors sujet ? Pas pour la dirigeante de la FNAF qui invite à « mettre un peu les pieds dans le plat », tout en stigmatisant l'effondrement du tissu industriel et l'externalisation des outils de transformation ou d'abattage, ce qui s'oppose à une alimentation de qualité accessible à tous. « Dans certains abattoirs, il n'y a même plus de vétérinaire », tance Anne Garetta qui s'offusque tout autant de voir « des millions de blancs de poulet arriver chaque semaine de Pologne ou d'ailleurs, qui représentent plus de la

moitié de notre consommation pendant que nos éleveurs sont en train de mourir ». Sans oublier les porcs produits en France qui sont transformés dans des pays tiers pour revenir en France transformés ou ultratransformés.

Réglementer, aider, soutenir des modes de production plus durable est « vraiment » pour Erwan de Gavelle « la logique systémique que nous voulons dans le cadre de notre SNANC ». « Il n'y a pas une solution magique pour régler tous nos problèmes mais une multitude de leviers qui peuvent être activés en même temps sur toutes les thématiques », conclut le responsable ministériel, évoquant une construction avec le CNA et la mouvance associative « pour agir sur l'ensemble des leviers disponibles et faire en sorte que chaque levier introduise une petite marge de manœuvre. En les additionnant, nous aurons un réel impact. » ■

(1) Institut du développement durable et des relations internationales.

LE CNA SUIV LA MISE EN ŒUVRE DE SES RECOMMANDATIONS

« L'éducation à l'alimentation – un levier parmi d'autres – est un thème récurrent dans nos discussions au CNA », constate Juliette Lebourg. Mais l'école ne pouvant pas tout faire, « le CNA, estime nécessaire d'éduquer à l'alimentation à tous les âges de la vie ». Un avis a été produit en ce sens, il ne demande qu'à être appliqué. Mais le CNA ne se contente pas de produire des avis, il suit la mise en œuvre de ses recommandations. « C'est le cas avec cet avis sur l'éducation à l'alimentation », annonce Juliette Lebourg qui précise qu'un groupe de suivi étudie sa mise en pratique « non seulement du côté des politiques publiques mais aussi des collectivités et des acteurs et actrices de l'alimentation ».

Il était une fois le Nutri-score

Le Nutri-score, logo apposé (librement) par les industriels sur leurs produits, renseigne instantanément le consommateur sur les qualités nutritionnelles de son achat et lui permet de comparer les produits. Depuis sa conception, en 2014, il a marqué de nombreux points et surmonté autant de résistances, jusqu'à l'opposition farouche de l'agro-industrie et de ses lobbies. Le Nutri-score est l'histoire et l'actualité d'un combat sanitaire d'envergure européenne et mondiale. Il était au menu de la deuxième séquence du colloque, avec Chantal Julia, chercheuse rattachée à l'équipe de recherche de l'Eren (1) qui l'a mis au point et François Bilem, responsable Indecosa-CGT pour l'international.

1. Équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle, Sorbonne Paris-Nord.



chocolat ou la charcuterie ne seront jamais le socle d'une alimentation équilibrée.

Tous les produits d'une gamme concernés

L'objectif est double : avertir le consommateur mais aussi « inciter l'industriel à améliorer son produit en réduisant la quantité de gras, de sel et de sucre », ajoute Chantal Julia. L'enjeu n'est pas mince. Quand le consommateur agit sur sa propre santé, l'industriel agit lui sur la santé d'un grand nombre de consommateurs, « l'impact est potentiellement bien plus important, d'où la nécessité de ce travail de sensibilisation pour modifier notre environnement alimentaire. »

À noter : quand un industriel s'engage à utiliser le Nutri-score, il doit selon le décret d'application appliquer le logo à toute sa gamme de produits. Une leçon venue d'Australie où un système proche du Nutri-score avait laissé aux industriels le choix des emballages à étiqueter. Résultat : 80 % d'entre eux affichaient la meilleure note. « Nous avons donc souhaité faire apparaître le logo sur tous les produits, sachant qu'un délai de deux ans permet aux industriels de commencer par les lettres A et B », précise Chantal Julia. ■

Informier le consommateur, sensibiliser l'industriel



CHANTAL JULIA
Chercheuse rattachée à l'équipe de recherche de l'Eren



FRANÇOIS BILEM
Responsable Indecosa-CGT pour l'international

Le Nutri-score ne se prononce que sur la qualité nutritionnelle. La question récurrente de savoir ce que dit exactement le Nutri-score – et subséquemment ce qu'il ne dit pas – traverse tous les débats et nourrit toutes les polémiques qui l'entourent depuis l'origine. Le colloque Indecosa-CGT ne pouvait y échapper. Michèle Berzosa, qui anime les échanges, pose subrepticement une question qui n'est candide qu'à première vue : « Un litre d'huile ou une plaquette de beurre, on ne peut pas faire plus gras. Peut-on en consommer ? » « Le Nutri-score est tout sauf un interdit », rétorque aussitôt Chantal Julia, « la lettre D ou E ne dit pas qu'il faut arrêter de consommer un produit, elle recommande seulement d'en manger moins souvent ou en moindre quantité ». En d'autres termes, le

« Le Nutri-score est tout sauf un interdit »



LA PREUVE PAR LE CHOCAPIC

Emblématique, le cas du Chocapic affiche la lettre A dans sa version bio. Il est cité au titre des résultats remarquables. En 2015, il n'en était encore qu'à D. « *Au fur et à mesure, en réduisant le sucre et en augmentant les fibres, il est passé à C, puis à B, enfin à A l'année dernière* », se félicite Chantal Julia. Au total, la quantité de sucre a été divisée par deux, permettant au passage à Nestlé d'améliorer son image.



Europe : les lobbies et l'extrême-droite orchestrent la discorde

Tandis que le Brésil, le Canada, le Chili ou Israël ont déjà rendu obligatoire le Nutri-score, sept pays européens se sont contentés de l'adopter et de se coordonner pour le promouvoir : la France, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse et le Luxembourg. En face, « *L'Italie d'extrême-droite a pris des mesures législatives pour interdire l'entrée sur son territoire de produits siglés Nutri-score* », dénonce François Bilem. La Botte, qui mène la fronde, rallie sous sa flamme tricolore la Grèce, la Roumanie, la Hongrie, la République tchèque...

« *Pourquoi cette sainte croisade* », interroge le responsable Indecosa ?

Le ver a pénétré le fruit

Un retour en arrière s'impose. À côté du Nutri-score effectif depuis 2016, plusieurs systèmes de classification coexistent en Europe avec des démarches et des logos différents. « *Ce manque d'unité d'un pays à l'autre fait monter une petite musique chez les industriels qui réclament un logo commun pour des produits identiques* », raconte François Bilem. L'Union européenne, à l'écoute, annonce en

mai 2020 lancer dans le cadre de sa stratégie « Farm to Fork » des travaux pour mettre au point un logo unique qui va concurrencer le Nutri-score. « *Le ver est dans le fruit* », regrette le responsable qui voit se profiler dans cette démarche l'art « *d'invisibiliser les nombreux acteurs intermédiaires qui interviennent entre la ferme et la fourchette : transformateurs, transporteurs, traders...* », tout en limitant au cadre européen la mise en place d'un logo nutritionnel dont les enjeux – il s'agit de produits alimentaires – sont à l'évidence mondiaux.

À la mesure des succès du Nutri-score qui convainc de plus en plus de producteurs, d'industriels et de distributeurs, une fronde de certains grands groupes industriels et d'États se forme dès 2021 contre l'empêchement d'empoisonner en rond. Un projet de réglementation européenne – plus contraignante qu'une directive – « *les conduit à peser sur le règlement qui retiendra le principe d'un logo unique mais qui ne sera pas le Nutri-score* », explique François Bilem. Malin. Le Nutri-score n'étant pas obligatoire, il disparaîtrait « naturellement » de tous les emballages au profit d'un label obligatoire élaboré sur mesure par les marionnettistes du profit.

« *Les consultations lancées par les instances européennes vont toutefois plébisciter sans appel le Nutri-score* », souligne François Bilem. Des centaines de sociétés, comités, collectifs, consommateurs et d'autorités scientifiques désignent le Nutri-score comme étant « *l'outil le plus clair, le plus accessible et le plus performant* », poursuit le responsable Indecosa, « *lorsqu'à l'automne 2022 la Commission européenne déclare subitement et sous la pression des frondeurs qu'il faut encore prendre le temps.* » Le Beuc (1) a révélé depuis que des « *discussions discrètes* » s'étaient tenues entre l'agro- →

LA GENÈSE D'UN LOGO UNIQUE



Le pari réussi du Nutri-score repose sur cinq lettres et cinq couleurs. Le Nutri-score naît d'une proposition de chercheurs qui, en 2014, répondent dans un rapport à une demande de Marisol Touraine, alors ministre de la santé, soucieuse de muscler les politiques publiques en matière de nutrition. Le principe du Nutri-score est simplissime :

5 couleurs pour cinq lettres, de A à E, « *pour synthétiser les qualités nutritionnelles d'un aliment et permettre au consommateur de comparer facilement les produits sans devoir décrypter ce qui figure à l'arrière du paquet* », résume Chantal Julia. Ni plus ni moins. Les fabricants n'ont pas l'obligation d'apposer le logo, la réglementation européenne ayant retenu le caractère volontaire de l'information que l'industriel entend faire apparaître sur la face de l'emballage. « *En pratique, constate Chantal Julia, les marques engagées dans le Nutri-score représentent aujourd'hui 58 % du volume des ventes en France.* » Mais d'importantes marques françaises ou internationales s'entêtent à refuser catégoriquement un Nutri-score, qui, à leurs yeux, dévaloriserait leurs produits trop gras, trop salés et trop sucrés.

business et la Commission sur un supposé risque du Nutri-score de détruire « l'alimentation traditionnelle millénaire ». L'Italie, donc l'extrême-droite, est à la manœuvre.

A l'heure des échéances européennes

L'alimentation traditionnelle et millénaire revisitée par Coca-Cola, Mondelez ou Ferrero ? On pourrait en sourire si l'enjeu n'était pas si lourd. Chantal Julia évoque l'argument le « plus ébahissant » de Ferrero : « Apposé sur tous les produits, le Nutri-score fera tellement baisser la consommation de chocolat qu'il n'y aura plus de travail dans les plantations de chocolat en Afrique, ce qui conduira à une émigration

massive en Europe. » Considérant que parmi les options présentes sur la table en Europe, « le Nutri-score est celui qui dispose du plus grand nombre de données scientifiques établissant son efficacité », notamment au service des populations défavorisées qu'il convient de soutenir dans la modification de leur alimentation, Chantal Julia considère que la principale faiblesse du Nutri-score vient du fait « qu'il n'est pas obligatoire ». Une manière d'inviter à ne pas relâcher la pression tandis que François Bilem cite l'échéance électorale européenne, « propice à l'interpellation des parlementaires par les associations de consommateurs ». ■

1. Bureau européen des unions de consommateurs.

L'algorithme cadence le débat

L'algorithme, ses évolutions, l'ultra-transformation des produits et l'avenir des productions artisanales sont au cœur des échanges. Le producteur calcule lui-même le Nutri-score de son aliment – ce que peut aussi faire le consommateur – sur la base des données nutritionnelles fournies et à l'aide de l'algorithme du Nutri-score. « Cet algorithme datait de 2014, il avait peu évolué, il a donc été révisé », explique Chantal Julia qui décrit, « un travail de longue haleine mené par un groupe de chercheurs de sept pays pour tenir compte des différents repères nutritionnels et des avancées de la science sur les relations entre alimentation et santé. » L'algorithme 2024 voit évoluer ses règles de calcul, durcit ou assouplit la note en fonction de la teneur des produits. Par exemple, les édulcorants présents dans les boissons – que les industriels utilisent souvent pour remplacer le sucre – baissent la note tandis que la bonne graisse des poissons est moins discriminante. La non-prise en compte par l'algorithme de la transformation industrielle et des additifs présents dans les produits demeure toutefois



D.R.

une question sensible. Chantal Julia convient de cette limite avant de fournir une série d'explications sur des difficultés rencontrées par le Nutri-score pour intégrer ces facteurs. « Sans connaître le cahier des charges ni savoir comment est fabriqué un produit, il est difficile de mesurer la qualité des ingrédients », précise la chercheuse. Quant aux additifs, « à la dif-

“Un biscuit bio et un biscuit non bio ont la même proportion de sucre, ils ont donc la même note”

férence de nutriments comme le gras ou le sucre, les preuves scientifiques de leurs effets sont insuffisamment établies ». Un troisième obstacle est mentionné : « les aliments ultratransformés ont des impacts sur la santé quelle que soit leur qualité nutritionnelle, mais dans quelle proportion ? Des bases scientifiques solides nous manquent encore pour réaliser des évaluations “propres”. C'est la prochaine frontière, nous devons avancer ».

Un camembert a demandé la parole

Un autre thème d'actualité occupe les échanges : la fameuse question du respect des terroirs et la difficulté dans laquelle se trouveraient les producteurs locaux pour valoriser leurs produits avec le Nutri-score. L'étiquette du camembert de Normandie est fièrement brandie par un participant : « Que va-t-il devenir s'il faut y apposer demain un Nutri-score ? Le producteur devra-t-il modifier sa formule et transformer le goût ? » Chantal Julia rassure : « Le Nutri-score ne demande en rien de changer une recette mais de poser un logo sans devoir modifier la composition ». L'argument « terroir », détourné et exploité par les dirigeants italiens et les lobbies, s'appuie sur un attachement culturel et un choix gustatif qui n'ont rien à voir avec la composition nutritionnelle du produit. Filant la métaphore, la chercheuse renvoie à la différence entre un biscuit bio et un biscuit non bio, « ils ont la même proportion de sucre et donc la même note ». De même, un camembert AOP ou AOC sera noté de la même manière que n'importe quel autre camembert.

Nous ne serons donc pas privés de bon camembert. L'occasion pour Chantal Julia d'user de pédagogie pour rappeler une nouvelle fois qu'il n'est pas question d'éliminer les produits D ou E : « Ne manger que du A ou du B n'assurerait pas une nutrition équilibrée ». Il n'en demeure pas moins que, marketing oblige, le consommateur peut prendre le Nutri-score « à la lettre ». « D'où la nécessité d'un accompagnement ». Représentant de la Confédération paysanne, Romain Henry indique qu'au-delà de la pédagogie, le choix du consommateur repose principalement sur des critères économiques. « Attention tout de même à la seule approche normative, elle impacte de la même manière un gros industriel et un producteur lambda. » En guise de conclusion ouverte. ■

COMMENT AGIR À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ?

« Comment les consommateurs et les salariés peuvent-ils peser sur les décisions européennes ? » A cette interrogation d'un participant, François Bilem évoque la présence dans différents groupes et organismes d'association de consommateurs, dont Indecos-CGT qui, issue du monde syndical, est apte à porter doublement la parole des consommateurs et celle des salariés. « Nous sommes inscrits au registre de transparence de la Commission européenne », précise-t-il. Cette dernière recense les organisations susceptibles d'influencer le processus législatif. « Notre impact sur une commission fidèle à son dogme libéral reste assez faible », précise François Bilem. « Ayant accès aux informations, nous pouvons sensibiliser les populations et convaincre, surtout, de ces enjeux majeurs au moment des élections européennes ».

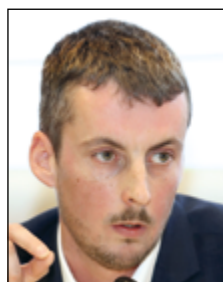
Dans les eaux glacées de l'insécurité alimentaire

EN SCÈNE...



GÉRARD CASOLARI

Secrétaire national d'Indecosa-CGT, responsable de la thématique alimentation.



NICOLAS CHAMPION

Secrétaire national du Secours populaire en charge des solidarités en France, secrétaire général de la fédération du Calvados.



ROMAIN HENRY

Porte-parole de la Confédération paysanne d'Indre-et-Loire, membre du groupe de travail sur la Sécurité sociale de l'alimentation.



FRANCK LE MORVAN

Président du groupe de concertation sur la prévention-lutte contre la précarité alimentaire et inspecteur de l'Igas, il a présidé l'avis n°91 du CNA « Comment mieux prévenir et lutter contre la précarité alimentaire ».

La précarité alimentaire touche près de 8 millions de Français, l'aide alimentaire en concerne 7 millions, un chiffre sans doute sous-estimé. Le constat est d'une rare violence pour un pays hautement développé, 7^e PIB du monde.



la fréquentation des banques alimentaires a concerné 2,6 millions de personnes en 2023, une augmentation de près de 30 % en trois ans.

L'inflation booste la précarité

L a précarité alimentaire s'est accrue avec l'inflation. Les chiffres issus de l'enquête Credoc 2022 que présente Gérard Casolari en introduction frappent les consciences. Le nombre de Français déclarant ne pas manger à leur faim atteignait 16 % en 2022. Une personne sur six ! Avec une progression de 4 points en un an, supérieure à celle des six années précédentes. 45 % de la population estime manger suffisamment mais n'a pas accès à tous les produits souhaités. L'inflation redoutable des prix sur les produits alimentaires explique en grande partie le port d'une ceinture de plus en plus serrée : « Plus 15 % sur un an dans la grande distribution », annonce Gérard Casolari, « une hausse qui est en accélération constante depuis décembre 2021 ». Quand on ne peut plus rogner sur le reste, on réduit plus encore ses dépenses alimentaires.

Comme si cela ne suffisait pas, les enquêtes montrent aussi que la précarité alimentaire ne frappe jamais seule à la porte du démuné. « Les personnes en situation de précarité alimentaire présentent souvent des fragilités dans d'autres domaines comme le logement, la santé ou l'isolement », dénonce Gérard Casolari. Souffrant de handicap ou d'une maladie longue durée, on est deux fois plus exposé au manque de nourriture, et si l'on vit dans un logement précaire, trois fois plus. 24 % des jeunes adultes de moins de 40 ans sont en situation d'insuffisance alimentaire. Dernier recours, faire appel à l'aide alimentaire. « Elle concerne 2,4 millions de personnes en 2022 », rappelle le responsable Indecosa-CGT, citant l'Insee. Le Credoc a de son côté dévoilé en septembre 2023 qu'une personne sur deux touchée par la précarité alimentaire ne réclamait aucune aide. ■

Les zones d'ombre de l'aide alimentaire



OÙ LE BÂT BLESSE...

En l'absence de coordination territoriale et de contrôle de l'aide alimentaire, le constat est parfois sévère. « Selon l'Ade-me, un tiers des dons de la grande distribution est inconsommable lorsqu'il parvient aux associations », révèle Franck Le Morvan. Paradoxal : en Seine-Saint-Denis, l'aide alimentaire distribuée est neuf fois moins importante que dans les Yvelines, « ce qui interroge sur l'accès à l'aide alimentaire et rend nécessaire l'homogénéisation de l'accueil ».

“16 % des Français ne mangent pas à leur faim”

D.R.

Les chiffres de la précarité alimentaire ne permettent pas d'appréhender ce phénomène mal connu dans son évolution. C'est l'avis de Franck Le Morvan qui regrette « l'absence d'un outil permanent d'évaluation de la précarité dont l'approche serait à la fois quantitative et qualitative ». Une seule étude s'en rapproche plus ou moins, celle de l'évolution des comportements alimentaires de l'Anses, réalisée tous les 7 ans. « La dernière enquête INCA date de 2015, elle estime à 8 millions le nombre de personnes touchées par la précarité alimentaire », rapporte l'inspecteur de l'Igas. Le recueil des chiffres sur l'aide alimentaire effectivement distribuée pourrait-il mieux éclairer le paysage de la précarité ? On peut en douter. « Mais les données attestent bien d'une aggravation alors que les chiffres disponibles ne tiennent compte ni des personnes qui ne réclament pas l'aide, ni de celles qui s'adressent à plusieurs associations », poursuit Franck Le Morvan.

De l'importance des solidarités alimentaires

L'aide alimentaire ne suffit pas non plus à répondre aux diverses précarités sociales dont s'entoure généralement la précarité alimentaire. « La loi l'a d'ailleurs prévu », note au passage Franck Le Morvan, « elle envisage un accompagnement social en plus de la distribution de denrées, mais il n'appartient pas aux associations d'aide alimentaire de jouer le rôle des travailleurs sociaux ». De plus, telle qu'elle est pratiquée, l'aide alimentaire ne peut ni traiter les causes de la précarité ni prendre en compte les équilibres nutritionnels.

Pour dépasser le modèle pyramidal de l'aide alimentaire classique, celui par exemple d'as-

sociations type Restaurants du cœur, conçu pour répondre à une situation d'urgence – incontestablement utiles mais qui laissent certaines zones blanches –, le responsable de l'avis 91 du CNA ouvre quelques pistes pour créer des « solidarités alimentaires » au travers de coordinations territoriales. Localement et en impliquant tous les publics, de l'épicerie sociale et solidaire aux jardins partagés en passant par ces « tiers-lieux qui s'appuient sur le lien social pour lutter contre

la précarité alimentaire ». Idem au niveau des territoires où des échanges entre producteurs et consommateurs pourraient réduire les inégalités et améliorer la qualité de l'alimentation, par exemple au travers de groupements d'achats « qui permettent d'acquérir des produits de qualité au meilleur prix ». Quant aux projets alimentaires territoriaux (PAT), « ils seront amenés à développer leurs volets inclusion sociale et lutte contre la précarité alimentaire ». ■

La précarité frappe une majorité de Français

En venant frapper à la porte du Secours populaire, on vient surtout chercher un soutien pour accéder à ses droits. Le Secours populaire, présent au colloque pour partager son expérience en matière de pauvreté, estime que l'aide alimentaire est l'un des volets de la précarité sociale, aux côtés notamment du logement et de la santé. Nicolas Champion, secrétaire national du Secours populaire, évoque une progression « de 20 à 40 % du nombre de personnes accueillies depuis 2019 suivant les départements ». Au total, près d'un million de personnes reçoivent un soutien alimentaire de l'association.

Tous les types de profils sont accueillis, « accidents de la vie ou de parcours, perte d'emploi, divorce ou séparation... les familles monoparentales représentent 40 % de nos publics », précise Nicolas Champion, « avec des différences selon les zones, urbaines ou rurales ». En ruralité,

« le point commun est celui de la mobilité des familles, leur difficulté pour accéder aux soins, à l'emploi ou à l'alimentation », note le responsable, « tandis qu'en ville, c'est le public étudiant qui se développe ».

Pauvre de nous

Le 17^e baromètre de la pauvreté et de la précarité réalisé par Ipsos à la demande du Secours populaire montre à quel point « la précarité touche désormais une immense majorité de la population », commente Nicolas Champion. « Nous ne sommes plus dans le profil type du grand marginal mais face à un phénomène d'ampleur qui oblige à imaginer toutes les solutions », poursuit le responsable associatif. A la question « avez-vous été pauvre dans l'année ou craignez-vous de l'être l'an prochain », 58 % des Français ont répondu oui. Ces mêmes Français qui estiment que la pauvreté, c'est vivre avec un revenu inférieur à 1 377 euros par mois. ■



Une Sécurité sociale alimentaire conduirait à la transformation du système agroalimentaire actuel.

La Confédération paysanne prône une Sécurité sociale de l'alimentation

Face à l'insécurité alimentaire, la Confédération paysanne vante les vertus d'un cadre macroéconomique susceptible de garantir à tous l'accès à une alimentation de qualité. Celui-ci pourrait se traduire par la création d'une Sécurité sociale de l'alimentation. Avec trois piliers détaillés par Romain Henry, de la Confédération paysanne : « Un droit à l'alimentation pour tous, rattaché à la personne, sans conditions de revenu, à hauteur de 150 euros par mois à dépenser dans un cadre conventionné ; ces lieux conventionnés seraient issus de la filière transformation et distribution sur des critères sociaux et environnementaux ; enfin, la cotisation serait prélevée sur la valeur ajoutée, basée sur une assiette dont le pourcentage reste à définir, entre 8 et 12 %, pour atteindre une masse socialisée de 120 à 150 milliards. » Autrement dit, dans une logique de marché, « une Sécurité sociale de l'alimentation substituerait une politique de la demande à celle de l'offre, le conventionnement conduisant à une sorte de planification de la production à partir des besoins », ajoute Romain Henry.

Un projet « fou » d'intelligence collective

Utopie ? Les réflexions de la Confédération paysanne feront débat avec une première interrogation de bon sens : comment s'assurer que le chèque alimentaire sera bien dépensé dans le sens d'une alimentation durable ? Pour Romain Henry, c'est l'enjeu fondamental, il est lié au conventionnement « et c'est

là que réside l'exercice de la démocratie ». Le conventionnement consiste à « créer un espace de délibération collective où les intérêts du plus grand nombre seront représentés », un « projet "fou" d'intelligence collective dont la Sécurité sociale, par ses fondamentaux, a déjà démontré

La salle s'empare du débat

S'emparant du débat, la salle fait largement écho aux difficultés d'accès au droit à l'alimentation en tant que droit spécifique ainsi qu'à la création d'une Sécurité sociale de l'alimentation comme levier de transformation du système agroalimentaire. « Le CNA a inscrit dans son avis le droit à l'alimentation, il a envisagé l'expérimentation d'une Sécurité sociale alimentaire et posé le principe de l'exception agroalimentaire vis-à-vis des marchés financiers », avait rappelé Romain Henry tout en invitant le CNA à « être plus clair sur cette question de l'exception alimentaire dans un contexte européen et avec les règles de l'OMC ». « Le CNA n'abordait pas cette question pour la première fois », soulignait Franck Le Morvan, « estimant que les produits alimentaires ne sont pas des produits comme les autres ». Des textes européens existent pourtant faisant exception sur des produits agricoles, « mais ils ne sont pas utilisés », déplore Franck Le Morvan. « S'ils l'étaient », poursuit l'orateur, des personnes publiques pourraient appliquer le principe du « j'achète local ». L'objectif de simplification est donc d'inscrire dans les textes européens cette exception pour les produits alimentaires.

La Sécurité sociale alimentaire a fait l'objet « d'âpres débats » au CNA qui en a soulevé des avantages et inconvénients. « Trouvera-t-on

« Créer un espace de délibération collective où les intérêts du plus grand nombre seront représentés »

l'efficacité, tandis que la Convention citoyenne pour le climat a de son côté expérimenté le cadre délibératif ».

Le projet de Sécurité sociale alimentaire est ainsi conçu comme un objectif de transformation du système agroalimentaire actuel. A son crédit, quelques expérimentations de terrain que cite Romain Henry : « A Montpellier par exemple avec la création d'une monnaie alimentaire, la Mona, à Bordeaux avec un système de chèque alimentaire utilisable dans des épiceries sociales des quartiers Nord, à Dieulefit dans la Drôme, où le marché du Lavoir adapte ses prix aux revenus des clients. » L'agglomération de ces expérimentations, les leçons de leurs échecs ou l'apport de leurs succès, pourraient former ce socle commun à partir duquel peut s'envisager l'élaboration d'une loi portant sur la Sécurité sociale alimentaire. ■

partout au niveau des territoires les capacités de production permettant de constituer le panier de 150 euros par personne et par mois ? Nous n'en sommes pas certains », redoute Franck Le Morvan, qui insiste toutefois sur l'immense avantage d'une Sécurité sociale de l'alimentation : « l'universalité de ce droit conduirait à cesser de stigmatiser ceux qui font appel à l'urgence alimentaire ». Il n'existe pas dans la loi de « droit à l'alimentation », « mais celui-ci est implicite » estime l'orateur, qui rappelle aussi la proposition faite par le CNA de créer ce droit. « En faire une loi ne délivrerait pas pour autant les modalités opérationnelles qui le rendront effectif », fait remarquer Romain Henry pour qui « une Sécurité sociale de l'alimentation établirait de facto le droit à l'alimentation ». « Une des recommandations de l'avis du CNA est précisément de rendre ce droit opposable », renchérit Franck Le Morvan.

Sous haute tension

Les incohérences de l'aide alimentaire sont également pointées, notamment par une participante qui s'offusque de voir progresser en même temps la précarité et le gaspillage alimentaires alors que « la loi fait obligation aux centres commerciaux de céder les invendus aux banques alimentaires et associations ». Nicolas →

« 58 % des Français estiment être pauvres ou risquer de le devenir bientôt »

“La loi Garot sur les invendus partait d’une bonne intention mais ce fut une erreur”

Champion explique : « La loi Garot sur les invendus partait d’une bonne intention mais ce fut une erreur ». « Les grandes surfaces valorisent plus systématiquement leurs invendus, lesquels diminuent, et quand nos réseaux les récupèrent, il faut les consommer dans la journée », poursuit le responsable associatif. Côté approvisionnement, l’inflation a considérablement renchéri le prix de l’alimentation que se procure le Secours populaire sans que les dotations ne progressent. Résultat : « Plus nos publics augmentent, plus nos sources d’approvisionnement se tendent ».

Pour les producteurs, la question de l’aide alimentaire interpelle. Si, comme l’a fait remarquer une participante, il existe bien un surplus de production des industries agroalimentaires, celui-ci est en partie financée par l’État, et donc la collectivité publique, par le biais de l’aide alimentaire. Romain Henry y voit une « distorsion de concurrence » au détriment des producteurs qui, portant des objectifs sociaux et environnementaux, n’ont pas les mêmes standards de production que l’agrobusiness. « Qui fait la loi et pour qui ? Les lobbies ? », interroge le responsable.

Les nombreux visages du gaspillage

Également choquée, une participante dénonce la loi Garot qui permet aux grandes surfaces de défiscaliser à outrance, y compris les 30 % de pertes que représente le don de produits inconsommables : « il faut revoir le système ». La faille est bien là, explicitée par Franck Le Morvan : « La loi prévoit un délai minimal de consommation mais le récipissé que délivrent les associations aux entreprises sur les denrées reçues – qui sépare les produits périmés des autres – n’est pas transmis à l’administration fiscale qui s’en remet aux déclarations des entreprises, c’est un défaut du système ».

Le dialogue se poursuit sur les multiples facettes du gaspillage. A un participant qui s’étonne de voir des producteurs « balancer leur lait sur la voie publique alors que des personnes de la commune pourraient acheter le produit en évitant tous les intermédiaires... », Romain Henry rappelle que les mobilisations sur le prix du lait résultent d’une colère, lorsque « le producteur ignore le montant de sa vente quand le lait est collecté et qui vend souvent à perte ». Un conventionnement dans le cadre d’une Sécurité sociale alimentaire mettrait en cohérence production et besoin et tournerait le dos à la logique de rentabilité du marché. ■



Du colloque à l’action

Pas facile de conclure, la matière fut riche, les thèmes approfondis, les efforts et les attentes d’Indecosa-CGT pour faire vivre le débat ont été largement récompensés. Venue l’heure de remercier, le président d’Indecosa-CGT, Christian Khalifa, a fait l’éloge de l’échange, de la confrontation, du respect mutuel, de l’enrichissement collectif, « c’est devenu un luxe dans notre société, ne nous en privons pas... ». Cette culture est d’ailleurs dans les gènes d’Indecosa. Son président présente l’art et la manière de la faire vivre auprès des institutions, des pouvoirs publics, des autres associations, au sein de la confédération et de ses instances... en organisant notamment des colloques : « Nous ferons à nouveau des propositions de rencontres pour débattre cette année de sujets importants liés à la consommation ».



Christian Khalifa, président d’Indecosa-CGT. →

En 2024, l’économie numérique, en 2025, la consommation collaborative.

Concernant l’alimentation, Christian Khalifa rappelle l’engagement de l’association avec les 103 signataires de la lettre ouverte à l’ex-Première ministre Elisabeth Borne pour une Snanc hissée à la hauteur des enjeux écologiques, de justice sociale et de santé publique. « Il faudra que l’État fasse le choix entre le consommateur et les sociétés agroalimentaires, sans parler de la grande distribution », résume le président. « Le Nutri-score est la démonstration parfaite de ce que doit être une information claire du consommateur », estime ensuite Christian Khalifa. « Nous devons nous en emparer partout dans toutes nos associations, le promouvoir, débattre avec les consommateurs, faire signer la pétition », poursuit le président : « un consommateur informé est un consommateur qui peut décider ».

Quant à la sécurité alimentaire, Indecosa-CGT est invitée à être partout « acteur des expérimentations, sur la question des cantines, des jardins partagés, des épiceries solidaires... » Enfin, « l’alimentation doit devenir un droit fondamental », martèle également le président de l’association des consommateurs CGT, « il nous faut travailler collectivement à l’élaboration d’un projet de loi, comme nous l’avons fait pour le droit au logement opposable, la loi Dalo. » Une invitation à l’action. ■

Le Var pionnier défriche l'alimentation



Avant de s'installer à Montreuil le 23 novembre 2023, le thème de la sécurité alimentaire en tant qu'objet de colloque avait eu un précédent. Un mois auparavant, le 23 octobre, Indecosa-CGT 83 organisait au Pradet une rencontre du même type, témoignant du rôle des associations locales et de l'importance des régions pour faire vivre et enrichir collectivement le débat.

Organisant son colloque sur l'alimentation, l'association varoise n'en était pas à son coup d'essai. Après « *La santé dans votre assiette* » en 2016, puis « *La santé au cœur de la marchandisation et ses dérives* » en 2018, ou encore « *Les nouveaux modes de consommation, progrès ou manipulation* » en 2021, ces rencontres 2024 s'appuyaient sur une solide

expérience. Cette fois, au menu des échanges du Pradet : les contrôles alimentaires et leurs impacts sanitaires, la qualité nutritionnelle, avec notamment le Nutri-score, et la précarité alimentaire qui grandit avec l'inflation. De nombreuses personnalités qualifiées s'étaient déplacées pour nourrir la réflexion collective, faire le point sur les dernières avancées dans ces dossiers brûlants et mo-

biliser militants et consciences, à l'exemple de Mathilde Touvier, directrice de l'équipe Inserm de recherche en épidémiologie nutritionnelle (Eren) qui a « inventé » auprès de Serge Herczberg, le Nutri-score. Mauranne Vanhees a partagé son expérience sur les Amap de Provence aux côtés de Gilles Pérole, maire-adjoint de Mouans-Sartroux chargé de l'éducation alimentaire, une ville remarquée →

MENACES AU MAX SUR L'INC

L'Institut national de la consommation (INC) se trouve à la croisée des chemins. Antoine Haentjens, responsable des études comparatives de l'institut, caractérise un « *fonctionnement assez unique dans l'exercice de ses missions d'information, sous l'autorité de la DGCCRF⁽¹⁾, elle-même placée sous la tutelle du ministère de l'économie, alors que le monde de la consommation est constitué d'un triptyque avec l'INC, les associations de consommateurs et les CTRC⁽²⁾. Nous pouvons jouer un rôle d'intermédiaire.* » À la différence des associations de consommateurs, l'INC n'assure pas leur défense, elle met à leur disposition de l'information, des formations, des tests comparatifs par l'intermédiaire de ses différents supports dont 60 millions de consommateurs. Le magazine, « *bien qu'appartenant à l'État* », se réclame d'une « *presse indépendante, ce qui peut sembler paradoxal mais qui permet à l'État de s'immerger dans le monde de la consommation et d'obtenir le cas échéant des retours critiques sur les politiques publiques* ». Si l'INC a vocation à infor-

mer sur tous les produits de consommation, un tiers des produits et services testés en 2022 concernaient l'alimentaire. Christian Khalifa, président d'Indecosa-CGT, « *attaché à la notion de service public* » qu'il partage avec l'organisme, redoute pour sa part un avenir plus sombre pour l'INC, « *rattaché indirectement au ministère de l'économie et menacé de subir comme tout le secteur de la consommation des baisses de subvention* » Un risque notamment accru par la séparation des fonctions commerciales et des missions de service public de l'INC, sans réelle définition de ces dernières.

1. Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

2. Centres techniques régionaux de la consommation.





pour ses initiatives innovantes, notamment sa régie municipale agricole qui mêle dans un projet global l'éducatif, le bio, les productions de qualité, des tarifs accessibles et, cerise sur le gâteau, des créations d'emplois territoriaux. Une présentation par Antoine Haentjens, responsable d'étude comparative alimentaire à l'INC a également permis de souligner l'importance de l'information des consommateurs [lire encadré]. Jean-Paul Naudy, responsable du pôle alimentation de la di-

rection départementale de la protection des populations de la DGCCRF et Jean-Philippe Simon, responsable CGT au sein du même organisme sont également présents. Enfin, Olivier Masini, secrétaire départemental du Secours populaire analyse « le cercle infernal » de l'aide alimentaire.

La France peut s'enorgueillir de disposer d'un système envié de contrôle alimentaire, avait relevé en introduction Gérard Casolari, responsable alimentation d'Indecosa-CGT,

“La Commission européenne estime la fraude alimentaire à 30 milliards d'euros chaque année dans le monde”

rappelant que « la France est le pays d'Europe, voire du monde, où les contrôles, tout au long de la chaîne alimentaire, sont les plus nombreux et les plus efficaces ». Ces opérations de contrôle mettent leur grain de sel un peu partout pour assaisonner les différentes étapes du processus de création du produit alimentaire : sa production, sa transformation, son transport, sa distribution et son stockage. Du moins en théorie.

L'explosion de la fraude

Les contrôles n'empêchent pas les scandales de se multiplier, de la vache folle aux pizzas contaminées en passant par Lactalis, la viande de cheval dans les lasagnes ou la contamination à la salmonellose du chocolat Kinder que Ferrero avait omis de signaler... « 7 287 rappels de produits en 2023 pour erreur d'étiquetage », relève Gérard Casolari. Ajoutons à cela une explosion de la fraude alimentaire estimée par la Commission européenne à 30 milliards d'euros chaque année dans le monde. Elle concerne notamment le miel, les produits carnés, les épices, les produits laitiers, les vins et spiritueux... Quelque chose ne tourne pas rond.

Quant au Nutri-score, Indecosa-CGT lui confirmait son soutien sans faille par la voix d'un « passionné du dossier », son président

LES CONTRÔLES ALIMENTAIRES SONT MIS AU RÉGIME

Jean-Paul Naudy, responsable du pôle alimentation de la direction départementale de la protection des populations de la DGCCRF et Jean-Philippe Simon, responsable CGT au sein du même organisme expliquent la manière dont s'organisent les contrôles. « Les équipes de la DDPP du Var effectuent en moyenne 1 000 à 1 200 contrôles sur toute la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette », explique Jean-Paul Naudy, « non seulement au niveau des établissements mais également en ligne ». Plusieurs types de non-conformités sont relevés. En matière de loyauté, par exemple, « l'exemple le plus courant est celui de fruits et légumes annoncés bios ou locaux alors qu'ils viennent d'Espagne ». Sur l'hygiène, on a souvent affaire « à des mauvaises pratiques de nettoyage ou à des dysfonctionnements au sein d'une entreprise qui conduisent à la contamination d'un produit ».

« Le système de contrôle a été bien conçu au départ dans la

mesure où les spécialisations entre administrations sont partagées », admet Jean-Philippe Simon, soulignant qu'il faut des équipements et des profils pointus pour contrôler l'alimentation et déceler la fraude. Mais tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. « Deux réformes successives ont fait exploser les systèmes d'administration de contrôle, les agents ont été placés sous l'égide de la préfecture et sont devenus interchangeables au détriment de la spécialisation », regrette le responsable syndical.

Autre difficulté, les laboratoires d'analyse qui sont partagés avec la douane et la répression des fraudes ne sont pas présents dans toutes les régions. Ils sont aussi confrontés à la réduction de leurs effectifs. « Le bilan 2022 de la CCRF donne 88 400 contrôles, 3 000 de moins qu'en 2021 », déplore Jean-Philippe Simon, « l'organisation de nos services est déstabilisée, certains secteurs sont plus ou moins abandonnés faute de moyens. »

Christian Khalifa : « C'est un enjeu de société qui oppose frontalement les lobbies et les consommateurs. Pour lutter contre la malbouffe, l'obésité, le Nutri-score est un outil pratique, public, efficace ». En d'autres termes, ce logo quelque peu malmené doit être promu par l'association de consommateurs CGT dans une démarche revendicative et de conviction. Une primauté de l'action que souligne également André Cheinet, président de l'association Indecosa-83, lorsqu'il souhaite renforcer actions et initiatives autour du Nutri-score « avec, en ligne de mire, sa généralisation à toute l'Europe, comme l'a évoquée Mathilde Touvier ». La directrice de l'Eren avait invité à « mettre la pression » pour que le logo du Nutri-score devienne obligatoire en Europe.

Acteur de l'alimentation

Tout se joue sur le terrain ont finalement estimé la plupart des intervenants, comme Gilles Pérole dont la ville porte à son bilan une épicerie sociale, un jardin de cocagne pour l'insertion via le maraîchage biologique, l'association « Une soupe, un sourire » qui sert la soupe aux SDF de Cannes mais aussi à l'épicerie solidaire ainsi qu'un projet appelé « Le citoyen nourrit la ville » visant à accompagner à l'autoproduction alimentaire dont une partie serait reversée à l'épicerie sociale. « Nous voulons le plus de solidarité possible », a résumé le maire-adjoint.

« Il faut avoir conscience que les consommateurs, les associations, les collectivités ont un rôle à jouer en tant qu'acteurs de l'alimentation », martelait en conclusion André Cheinet. « Nous pouvons interpeller les collectivités, des élus et des intercommunalités, pour qu'elles pèsent aux côtés des consommateurs dans le sens d'un accès pour tous à une nourriture de qualité par le biais d'initiatives et d'actions concrètes ». ■



Indecosa-CGT fait son marché alsacien

Juste avant Noël, Indecosa-CGT 67 organisait sur le marché Off de Strasbourg une conférence gesticulée sur le thème de l'alimentation, fruit des mobilisations départementales et dont le succès annonce d'autres initiatives.



Pour une bonne bouffe, on se prêterait volontiers à toutes sortes de gesticulations. Strasbourg l'a osé le 16 décembre 2023 sur son marché Off qui a vu l'organisation d'une conférence gesticulée par Indecosa-CGT 67, appuyée par la Confédération paysanne et avec l'aide de la chambre des consommateurs du Grand Est. Rien que le titre ! « De la fourche à la fourchette... Non ! L'inverse ! » a ramené un public d'une petite centaine de curieux de passage sur ce marché traditionnellement « engagé » autour des enjeux de l'économie sociale, du commerce équitable et de l'environnement pour suivre cette conférence gesticulée menée par Mathieu Dalmais, un ancien salarié de la Confédération paysanne, militant CGT issu de la fédération du spectacle, un pur spécialiste de l'alimentation, sujet qu'il maîtrise sur les quatre doigts de sa fourchette.

D'une mobilisation à l'autre

Au menu de la conférence gesticulée – une méthode pédagogique redoutablement efficace issue de l'éducation populaire et qui mêle théâtre et conférence –, l'alimentation. Et des questions. De quels leviers disposent les consommateurs pour mieux choisir leurs aliments ? Une autre agriculture est-elle possible ? Quelles autres façons d'acheminer et de distribuer peuvent être imaginées ? Comment faciliter l'accès aux produits sans laisser aux forces économiques le soin (contestable) de régenter un modèle destructeur ? Et des

“La conférence gesticulée est une méthode pédagogique redoutablement efficace issue de l'éducation populaire et qui mêle théâtre et conférence”

réponses percutantes pour dégager un autre modèle alimentaire, notamment porté par les leçons des actions menées dans ce cadre.

A noter : cette conférence gesticulée de Strasbourg fut elle-même le fruit de diverses mobilisations dans le département du Bas-Rhin sur les questions alimentaires, notamment avec Colosecol Grand Est (Collectif pour la promotion du commerce équitable, de la consommation responsable et de l'économie solidaire) ou la Confédération paysanne.

Non seulement l'initiative a permis d'améliorer significativement la visibilité et la crédibilité d'Indecosa-CGT dans le département mais elle annonce quelques promesses de développements futurs. En germe, avec la Confédération paysanne, une action en direction des quartiers « dits » populaires sur le thème de la qualité alimentaire. Pourquoi les plus démunis seraient-ils empêchés d'accéder à des produits de qualité au prétexte cynique que leur priorité serait de se nourrir ou qu'ils n'auraient pas les moyens de manger mieux ? A suivre... ■



« Qui lutte n'est pas sûr de gagner, mais qui ne lutte pas est certain de perdre »...

En 1999, Indecosa-CGT organisait cinq grands colloques répartis sur l'ensemble du territoire. De dimension internationale, ces colloques exploraient la question de l'alimentation à travers divers aspects : les matières premières, la transformation, la distribution... Deux points étaient particulièrement scrutés : la montée des OGM et le rôle de l'Europe politique (incaréné alors par la Communauté européenne).

Forts étaient alors les espoirs que cet espace commun offrirait de grandes potentialités de luttes, de droits, d'expressions, sur l'une des activités les plus vitales pour l'être humain : sa nourriture.

Près d'un quart de siècle plus tard, en novembre 2023, Indecosa-CGT organisait à Montreuil, au siège de la CGT, un colloque national sur ce même thème, en l'abondant à travers divers prismes fondamentaux : la santé, la sécurité et la souveraineté alimentaires.

Ces espoirs de la fin du XX^e siècle ne semblent pas avoir trouvé de réponses satisfaisantes, tant les débats de ce premier quart du XXI^e paraissent être fondamentalement les mêmes. La situation a cependant évolué, mais en quel sens ? Avec quels enjeux ? Ce sont tous ces points que le colloque de 2023 a voulu aborder, non pour en faire une expression achevée, mais au contraire pour construire les bases d'une réflexion commune.

Vous trouverez dans le présent ouvrage un rappel des débats de 1999, suivi d'un reportage détaillé sur le col-

loque de 2023. Nous vous y présenterons également deux actions sur ce thème menées cette même année dans le Var et le Bas-Rhin.

Ce hors-série prend place dans un triptyque composé d'un relevé complet des débats, réalisé suite au colloque, du présent ouvrage et d'un cahier militant en cours de conception visant à offrir à nos associations départementales et nos partenaires des pistes d'action pour faire vivre cette thématique auprès du grand public et en interne de nos organisations.

C'est là l'action d'Indecosa-CGT : alerter, informer, défendre, revendiquer et agir. C'est là la base de notre singularité au sein des associations de consommateurs agréées nationalement.

Ce hors-série a pour ambition, aux côtés de nombreux autres outils, de fédérer les forces progressistes qui refusent un monde entièrement livré aux forces spéculatives, voraces et mortifères qui entendent gouverner nos modes d'alimentation aujourd'hui comme demain.

Puisse-t-il vous donner l'envie de vous engager sur ce point, pour vous-même, pour vos proches, pour tout le monde...

Et pour paraphraser Benoît Frachon citant lui-même Bertolt Brecht : « qui lutte n'est pas sûr de gagner, mais qui ne lutte pas est certain de perdre »...